DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^O 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2019 POUR LES PROJETS DU TRANSPORTEUR DONT LE COÛT INDIVIDUEL EST INFÉRIEUR À 25 MILLIONS DE DOLLARS

Coûts associés aux investissements

1. Références :
(i) Pièce C-SÉ-AQLPA-0004, p. 18 et 19;
(ii) Dossier R-4058-2018, pièce B-0039, p. 15, tableau 8;
(iii) Pièce B-0004, p. 28;
(iv) Pièce B-0004, p. 34, tableau 25;
(v) Dossier R-3817-2012, décision D-2013-049, pièce A-0013, p. 24.

Préambule :

(i) Dans la catégorie « Croissance des besoins de la clientèle », SÉ-AQLPA constate une croissance importante des investissements demandés pour l'année 2019. Dans sa preuve, il présente la situation comme suit :

« *Nous remarquons une bonne croissance en pourcentage des investissements en croissance des besoins de la clientèle.*

Tableau 2.5 Proportion des investissements en croissance des besoins de la clientèle sur l'ensemble des investissements

	2019	2018	2017	2016	2015
Proportion du budget	17,2%	13,6%	12,2%	12,9%	13,6%
Proportion du réel		11,7%	10,2%	8,4%	10,5%

Voici l'explication que donne le Transporteur de cette croissance :

> En Croissance des besoins de la clientèle, le montant de 122 M$ demandé pour 2019 représente une hausse de 34 M$ par rapport au montant de 88 M$ estimé pour 2018. Cette hausse est principalement attribuée aux raccordements de clients industriels.

En réponse à la Régie, le Transporteur précise :

> 1.1 Veuillez fournir, pour chaque raccordement de client industriel prévu, un bref descriptif du projet de même que les coûts associés.

> Réponse : La hausse du budget demandé en 2019 par rapport à 2018 en Croissance des besoins de la clientèle est principalement expliquée par une réserve pour raccordements de clients du Distributeur prévue aux investissements pour des projets non encore identifiés. Cette réserve tient compte du volume important de demandes du Distributeur pour le raccordement rapide de nouveaux clients sur le réseau de transport**.**

La note 1 nous renvoie à la pièce B-0039 du dossier R-4058-2018, dont le texte pertinent est le suivant :

> **Considérant un volume important de demandes du Distributeur pour le raccordement rapide de nouveaux clients sur le réseau de transport, une enveloppe de 50 M$ est prévue aux investissements pour des projets non encore identifiés. Comme il s'agit d'une hypothèse, le Transporteur a fixé pour le moment le montant maximal d'allocation à 50 M$, soit à un montant équivalent à celui de l'enveloppe, de manière à neutraliser l'impact de cette dernière sur la contribution prévue du Distributeur jusqu'à ce que les projets soient définis...

Nous comprenons les intentions du Transporteur mais nous sommes d'avis que le montant de 50 M$ auquel réfère le Transporteur est aléatoire. Cependant, nous sommes prêts à recommander à la Régie l'acceptation de cette réserve pour les clients du Distributeur et de juger a posteriori le bien-fondé de cette réserve » [notes de bas de page omises]

(ii) La Régie constate que le tableau suivant intitulé « Évaluation de la contribution requise du Distributeur pour l'année 2019 », présenté dans le cadre du dossier tarifaire du Transporteur pour l'année 2019, présente des éléments relatifs à des projets de moins de 25 M$ dont la somme des coûts (mise à jour de mars 2018) totalise 122,8 M$.

Évaluation de la contribution requise du Distributeur pour l'année 2019

Numéro de décision de la Régie	Projet	Mise à jour des MW additionnels sur 20 ans	Allocation maximale du Transporteur	Mise à jour des coûts - Mars 2018	Écart entre l'allocation max. et les coûts
		MW	en M$	en M$	en M$
D-2013-205	Nouveau poste Fleury à 315-25 kV - volet ligne	0,0	-	0,7	(0,7)
D-2014-028	Nouvelle ligne 120 kV Pierre-Le Gardeur - Saint-Sulpice	0,0	-	1,0	(1,0)
D-2015-022	Nouveau poste Judith Jasmin à 735-120-25 kV - section stratég. et lignes	0,0	-	15,9	(15,9)
D-2015-022	Nouveau poste Judith Jasmin à 735-120-25 kV - section satellite	148,7	93,8	32,3	61,5
D-2015-051	Nouveau poste St-Patrick à 315-25 kV	33,5	21,1	22,3	(1,2)
D-2016-130	Nouvelle ligne 120 kV Grand-Brûlé - dérivation Saint-Sauveur	0,0	-	4,3	(4,3)
D-2017-088	Renforcement réseau régional de Sherbrooke + nouvelles lignes (Hydro-Sherbrooke)*	0,0	-	6,8	(6,8)
-25 M$	Poste Vaudreuil-Soulanges à 120-25 kV - ajout 4e transformateur	68,1	43,0	9,4	33,6
-25 M$	Poste Charlesbourg à 120-25 kV - ajout 4e transformateur	80,2	50,6	10,9	39,7
-25 M$	Ligne biteme à 120 kV Boulevard-Labelle - Judith-Jasmin - Construction d'un nouveau tronçon d'alimentation	0,0	-	0,1	(0,1)
-25 M$	Poste de Varennes à 230-25 kV - ajout 4e transformateur	37,8	23,9	14,2	9,7
-25 M$	Poste de Saraguay à 315-25 kV - ajout 4e transformateur	56,1	35,4	8,6	26,8
-25 M$	Projet témoin - ajout 2 transformateurs mobiles de 120-69-25 kV	20,3	12,8	11,2	1,6
-25 M$	Reconstruction lignes L1164 et L1159 (Arthabaska - Bois Francs)	0,0	-	0,7	(0,7)
-25 M$	Raccordement de clients du Distributeur	93,5	57,4	12,2	45,2
-25 M$	Réserve pour raccordement de clients du Distributeur**	N/D	50,0	50,0	-
-25 M$	Autres projets < 5 M$	8,0	5,1	5,5	(0,5)
	Total	**546,1**	**393,0**	**205,9**	**187,1**
	Plus 19% pour les frais d'exploitation et d'entretien				**N/A**
	Contribution requise du Distributeur				**N/A**

*Poursuite du volet renforcement, volet client mis en service en 2018.

**Considérant un volume important de demandes du Distributeur pour le raccordement rapide de nouveaux clients sur le réseau de transport, une enveloppe de 50 M$ est prévue aux investissements pour des projets non encore identifiés. Comme il s'agit d'une hypothèse, le Transporteur a fixé pour le moment le montant maximal d'allocation à 50 M$, soit à un montant équivalent à celui de l'enveloppe, de manière à neutraliser l'impact de cette dernière sur la contribution prévue du Distributeur jusqu'à ce que les projets soient définis.

Source : Dossier R-4058-2018, pièce B-0039, p. 15, tableau 8.

(iii) « *Afin de pallier les dépassements de capacité au cours de la période 2020-2022, les interventions planifiées consistent, pour l'essentiel, à ajouter des transformateurs de puissance dans les postes de l'Aqueduc à 315-25 kV et de Sainte-Croix à 69-25 kV. Des investissements de l'ordre de 10 M$ sont prévus en 2019 pour l'ensemble de ces interventions* » [nous soulignons]

(iv) Le Transporteur présente, en lien avec les investissements de 119 M$ prévus en 2019 pour l'alimentation de la charge locale, les montants de mises en service (MES) prévues pour les années 2019, 2020 et 2021.

Budget des investissements 2019
Mises en service (MES) prévues pour l'Alimentation de la charge locale (M$)

Projets	Investissements 2019	MES 2019	MES 2020	MES 2021
Projets confirmés [1]	47	34	13	0
Projets à confirmer [2]	72	24	48	0
Total	119	58	61	0

1. Les MES sont estimées en se basant sur les projets confirmés.
2. Les MES découlant des investissements liés aux projets à confirmer sont estimées en se basant sur les tendances historiques des MES des projets antérieurs de même nature.

Source : Pièce B-0004, p. 34, tableau 25.

(v) La Régie, par plusieurs de ses décisions antérieures dans le cadre des demandes d'autorisation du budget des investissements du Transporteur pour ses projets de moins de 25 M$, dont la D-2013-049 citée ci-dessous, autorise le Transporteur à réallouer jusqu'à 25 M$ entre les catégories d'investissements :

« *[95] Il est possible que des évènements imprévus viennent modifier la planification des projets d'investissement. À des fins d'allégement réglementaire, la* ***Régie autorise le Transporteur à réallouer jusqu'à 25 M$ entre les catégories d'investissements, sans toutefois excéder le montant total des investissements autorisés par la présente décision pour l'ensemble des catégories*** ».

Demandes :

1.1 Selon les références (i) et (ii), le Transporteur prévoit une enveloppe de 50 M$ aux investissements pour des projets non encore identifiés en considération d'un volume important de demandes du Distributeur pour le raccordement rapide de nouveaux clients sur le réseau de transport.

1.1.1 Veuillez expliquer comment a été établi le montant de 50 M$. Veuillez fournir les données utilisées, le cas échéant.

1.1.2 Veuillez élaborer sur le contexte expliquant le volume important de demandes du Distributeur pour le raccordement rapide de nouveaux clients sur le réseau de transport.

1.1.3 Veuillez préciser si des investissements ont été nécessaires, pour les années historiques 2015, 2016 et 2017, afin de répondre à des demandes du Distributeur pour des raccordements rapides de nouveaux clients pour lesquels aucun projet n'avait été identifié. Le cas échéant, veuillez préciser ces montants.

1.1.4 Veuillez préciser si des investissements sont nécessaires, pour l'année 2018 en cours, afin de répondre à des demandes du Distributeur pour des raccordements rapides de nouveaux clients pour lesquels aucun projet n'avait été identifié. Le cas échéant, veuillez préciser ces montants.

1.2 Le Transporteur précise, à la référence (iii), que des investissements de 10 M$ sont prévus en 2019 pour des interventions planifiées visant à pallier des dépassements de capacité au cours de la période 2020-2022. De plus, le Transporteur mentionne, en réponse à la Régie tel qu'identifié à la référence (i), que la hausse du budget demandé en 2019 par rapport à 2018 en Croissance des besoins de la clientèle est principalement expliquée par une réserve pour raccordements de clients du Distributeur prévue aux investissements pour des projets non encore identifiés.

1.2.1 Veuillez détailler, selon ses composants, le montant de 119 M$ des investissements 2019 prévu pour l'alimentation de la charge locale, en identifiant spécifiquement, entre autres, le montant de la réserve prévu pour des projets non encore identifiés.

1.2.2 Veuillez regrouper les composants identifiés à la question 1.2.1 sous les vocables « Projets confirmés » et « Projets à confirmer » utilisés dans le tableau de la référence (iv) illustrant les mises en service (MES) prévues pour l'alimentation de la charge locale correspondant aux investissements de 119 M$ prévus pour l'année 2019.

1.3 En lien avec le tableau de la référence (iv) illustrant les MES prévues pour l'alimentation de la charge locale en lien avec les investissements de 119 M$ prévus pour l'année 2019,

1.3.1. Veuillez confirmer que le montant de la réserve pour raccordements de clients du Distributeur prévue aux investissements pour des projets non encore identifiés est inclus dans les « Projets non confirmés ».

1.3.2. Dans l'affirmative, veuillez indiquer comment ce montant de réserve est réparti au niveau des MES des années 2019 et 2020.

1.3.3. Le tableau de la référence (iv) précise que « *Les MES découlant des investissements liés aux projets à confirmer sont estimées en se basant sur les tendances historiques des MES des projets antérieurs de même nature* ». Veuillez élaborer.

1.3.4. Le tableau de la référence (iv) est utilisé depuis plusieurs années par le Transporteur dans ses demandes d'autorisation du budget annuel de ses investissements pour les projets de moins de 25 M$. Veuillez préciser si, dans ses demandes antérieures, le Transporteur a inclus un montant d'investissements relatif à une réserve pour raccordements de clients du Distributeur pour des projets non encore identifiés, sans avoir identifié cette réserve spécifiquement.

1.4 La référence (v) concerne la possibilité accordée au Transporteur de réallouer jusqu'à 25 M$ entre les catégories d'investissements, sans toutefois excéder le montant total des investissements autorisés, pour faire face à des évènements imprévus venant modifier la planification des projets d'investissement. Des projets non encore identifiés devant être raccordés rapidement pourraient être considérés dans la catégorie des évènements imprévus. Veuillez commenter la possibilité d'utiliser la réallocation possible de 25 M$ entre les catégories, plutôt qu'une réserve spécifique, pour des raccordements de clients du Distributeur avec des projets non encore identifiés.

1.5 Veuillez indiquer à quel moment le Transporteur est en mesure de préciser les informations relatives aux demandes pour le raccordement rapide de nouveaux clients sur le réseau de transport. Veuillez indiquer les délais généralement requis par le Transporteur pour le raccordement rapide de nouveaux clients du Distributeur sur le réseau de transport.